



Commune  
de Jonquerettes

Annexe 6.4.4 annexes sanitaires

Déchets et ordures ménagères

---

FEVRIER 2014

---

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

## **FILIERES D'ELIMINATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS JONQUERETTES**

La Communauté d'agglomération du Grand Avignon assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de ses communes membres. Elle exerce l'intégralité de la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, à savoir : la collecte, le tri, et le traitement des déchets produits par les ménages.

### **1- La collecte des ordures ménagères et assimilés**

La collecte des ordures ménagères est effectuée en porte-à-porte en bacs individuels ou collectifs.

Elle est effectuée par une société privée dans le cadre d'un marché public de prestations de services.

La fréquence de collecte des ordures ménagères sur Jonquerettes est de 2 fois par semaine (mardi et vendredi).

Le tonnage d'ordures ménagères est le suivant :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>
Tonnage total	367,21 T	377,67 T
Production en kg/an/habitant	284,7 kg/an/hab	282,9 kg/an/hab

### **2- Les collectes sélectives**

#### ***La collecte sélective en porte à porte***

La collecte sélective des emballages ménagers recyclables s'effectue en porte-à-porte. Sont concernés les déchets suivants : papier/carton, flacons plastiques, boîtes métalliques, journaux/revues/magazines.

Elle est également effectuée par une société privée dans le cadre du même marché public de prestations de services que celui des ordures ménagères.

Ces déchets sont présentés à la collecte majoritairement en sacs plastiques fournis par le Grand Avignon.

La collecte sélective en porte-à-porte s'effectue une fois par semaine le mercredi.

Le tonnage de déchets recyclables collectés est le suivant :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>
Tonnage total	70,38 T	68,54 T
Production en kg/an/habitant	54,6 Kg/an/hab	51,3 Kg/an/hab

### ***La collecte en points d'apport volontaire***

Pour les emballages en verre, la collecte s'effectue en points d'apport volontaire. Une colonne à verre est installée sur la commune de Jonquerettes.

Cette collecte est assurée par une société privée dans le cadre d'un marché public de prestations de services passé avec le SIDOMRA.

Les tonnages verre collectés sont les suivants :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>
Tonnage total	17,89 T	18,26 T
Production en kg/an/habitant	13,9 Kg/an/hab	13,7 Kg/an/hab

### ***Les déchetteries***

Les habitants de la commune de Jonquerettes peuvent se rendre sur la déchetterie intercommunale, gérée par convention, située sur la commune du Thor. Sont à y déposer les déchets encombrants ou dangereux, afin que ces derniers soient conduits vers leur filière de traitement ou de recyclage. Les objets encombrants (volumineux) peuvent être également enlevés à domicile à la demande auprès de la mairie.

### **3- Le traitement et l'élimination**

Le traitement des déchets ménagers est confié au SIDOMRA (Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon).

Les ordures ménagères non recyclables sont traitées par incinération par l'Usine de Valorisation Energétique (U.V.E.) de Vedène.

L'ensemble des déchets ménagers recyclables issus du tri sélectif est conduit vers le centre de tri de Vedène, où les déchets sont triés par catégorie de matériaux et conduits vers les filières de recyclage agréées.

Le verre collecté au niveau des colonnes d'apport volontaire par la Société Vial est recyclé par les Verreries du Languedoc à Vergèze.

Les déchets déposés en déchetterie sont, en fonction de leur nature, conduits vers les filières de recyclage ou de traitement agréées.